

REGLEMENT DU DEFI DU LOUET

EPREUVES:

Les épreuves du trail sont ouvertes à tout athlètes masculin ou féminin, licencié FFA ou non de la catégorie junior à vétéran.

PARTICIPANTS:

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir les épreuves. Pendant l'épreuve, les dossards doivent être devant et visibles. La remise des dossards s'effectuera avant la course (Salle des Grands Moulins) sur présentation d'une pièce d'identité ou de la licence FFA.

Les suiveurs ou accompagnateurs sont interdits. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits, exceptés pour les organisateurs.

Départ et Arrivée aura lieu à la salle des Grands Moulins de MÛRS-ERIGNE.

Chronométrage assuré par Breizhsport.

Ravitaillement à l'arrivée.

CERTIFICAT MEDICAL :

Les non licenciés ou titulaires d'une licence d'une autre Fédération devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention de « non contre- indication » à la course à pied ou la pratique de l'athlétisme en compétition. Il devra avoir moins d'un an à la date du départ.

Pour les licenciés FFA, la présentation de la licence pour la saison en cours suffira.

SECURITE

La sécurité sur le parcours sera assurée par des bénévoles désignés par l'organisation auprès de la préfecture de Maine et Loire. L'Association des Secouristes Angevins assurera une assistance médicale sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

L'association ALFR'AIDE décline toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir pendant les épreuves et également en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire pendant l'épreuve.

Les participants s'engagent à respecter la nature et l'environnement.

Les vestiaires et douches seront à votre disposition dans la salle des sports.